

65520 - Fonds d'attractivité

Contrats Départementaux - Fonds de Développement et d'Attractivité - Convention partenariale pour le projet d'attractivité et d'animation de Seebach et alentours

CP/2020/401

Service chef de file :

K - Mission culture et tourisme

Service associé :

A320 - Délégation territoriale nord

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord le 11 décembre 2017 (délibération n° CD/2017/077).

Le projet de la Commune de Seebach, co-construit avec le Département, s'inscrit dans les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord : conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public, faire de la culture un réel levier d'attractivité et développer le thermalisme et le tourisme. Il a pour ambition de renforcer l'attractivité du territoire de l'Alsace du Nord et plus particulièrement du bourg de Seebach et de ses alentours, à travers la mise en place d'un projet permettant de développer les animations à Seebach par la création de deux pôles intégrés dans le projet de « Cœur de village ».

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 696 994,00 euros à la Commune de Seebach, et d'approuver les termes des projets de convention de partenariat et de convention financière correspondants.

Le Département souhaite accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes pour répondre aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies...) et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des

solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Le Conseil Municipal de la Commune de Seebach a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord en sa séance du 14 décembre 2017.

La Commune de Seebach souhaite aujourd'hui se doter de nouvelles infrastructures qui permettraient de développer les services offerts aux habitants et aux usagers ainsi que le vivre ensemble à l'échelle de la Commune mais également des Communes alentour. Ces infrastructures concernent d'une part la création de Halles au 94 de la rue des Eglises et la création du nouveau Pôle Culturel Loisir et Sportif (PCLS) comprenant un terrain de football synthétique et un club-house mutualisé comprenant une salle permettant plusieurs usages qui sera elle aussi mutualisable.

Un renforcement de l'attractivité du bourg de Seebach et de ses alentours, par la création de halles et d'un pôle culturel loisir et sportif (PCLS)

La Commune de Seebach est un village « Blanc » typique de l'Alsace du Nord avec un patrimoine conservé. Elle dispose d'une situation intéressante pour ses habitants, avec de nombreux services, des commerces et une très importante activité associative (plus de 30 associations), dont les bénéficiaires sont les habitants de la Commune mais également des alentours.

Cependant, ce diagnostic positif est obscurci par différents constats, notamment la diminution de sa population, principalement des jeunes. Pour renverser cette tendance, la Commune de Seebach a programmé différentes actions depuis 2016, dont la création d'un nouveau Cœur de Village, sous forme d'éco-quartier, avec la réalisation d'un Parc public de plus d'un hectare, véritable poumon vert de la Commune, écrin dans lequel doivent venir s'insérer les halles destinées à accueillir des manifestations au centre de la Commune. La Commune a également pour objectif de renouveler ou moderniser les infrastructures publiques vraiment obsolètes aux normes (vestiaires et club-house du football, ...) et regrouper sur un même site les installations sportives et culturelles par la création d'un Pôle Culturel Loisir et Sportif (PCLS).

a) Création de Halles au 94, rue des Eglises à Seebach

Le projet consiste à aménager en halle ouverte la grange d'un corps de Ferme d'une superficie d'environ 450 m², située entre la place de la Mairie, la Mairie et le nouveau Parc Public.

Cette halle permettra :

- en cas d'intempéries, d'accueillir les manifestations qui sont aujourd'hui organisées par les associations en priorité sur la place de la Mairie et ses environs immédiats et évitera la location d'équipements annexes pour abriter ces manifestations ;
- d'intégrer les festivités dites « patrimoniales » comme la Streisselhochzeit ou la fête du folklore dans du patrimoine bâti ayant un lien avec la Commune et la fête organisée ;
- d'accueillir des vide-greniers, le marché de Noël, la Kaarwe, des retransmissions de matches de football ou d'autres sports lors de la Coupe du Monde ou de la Coupe d'Europe ;
- développer de nouvelles activités, notamment un marché hebdomadaire des producteurs locaux de Seebach et des environs afin de les faire connaître et leur permettre de vendre leurs productions en circuit court (une marque « Von bei uns

- » Seebach a vu le jour à l'attention des producteurs locaux), des manifestations culturelles ou gastronomiques ;
- mutualiser cet équipement avec les communes environnantes qui ne disposent que très rarement de ce type d'équipement, pour l'organisation d'événements festifs, associatifs ou sociaux.

Les travaux envisagés permettront une réhabilitation légère de la grange et sa mise en sécurité. Ils permettront également d'aménager l'espace entre la place de la Mairie et la grange pour assurer une continuité géographique des différents équipements à destination du plus grand nombre.

b) Création du nouveau Pôle Culturel Loisir et Sportif (PCLS)

Le projet Nouveau Cœur de Village a été implanté sur l'ancien terrain de football d'honneur de la Commune. A cette occasion, la Commune avait pris l'engagement, lors de différentes réunions publiques, de créer un nouveau Pôle Culturel Loisir et Sportif (PCLS) comprenant :

- la création d'un nouveau terrain de football d'honneur en synthétique ;
- la construction d'un nouvel équipement public mutualisable qui pourra être utilisé par les usagers des installations sportives ainsi que par toutes les autres associations qui souhaiteraient utiliser ces équipements ;
- la rénovation de la salle des fêtes de Seebach, projet qui sera réalisé ultérieurement.

Le choix d'implantation du terrain de football et de son club-house s'est fait de façon à favoriser les interactions entre les différents équipements du site.

➤ ***Un terrain de football d'honneur en synthétique***

La Commune de SEEBACH souhaite créer un terrain de football synthétique de dernière génération. Celui-ci pourra être utilisé par l'AS Seebach et par tous les clubs qui sont regroupés dans l'Entente des Villages d'Alsace du Nord (EVAN – 13 équipes et environ 200 joueurs) et l'A2SW (110 joueurs). Il leur permettra d'exercer leurs activités plus longtemps dans l'année (10 mois) et plus souvent (40 h par semaine) car ce type de terrain résiste beaucoup mieux que les terrains dits naturels.

➤ ***un nouvel équipement public mutualisable***

Dans le cadre de la réalisation d'un nouveau pôle culturel loisir et sportif, la Commune souhaite la réalisation d'un club-house avec les espaces joueurs en Rez-de Chaussée, en relation directe avec le terrain, et une salle d'une superficie d'environ 180 m² au premier étage, mutualisable pour les associations, qui pourra servir de salle de répétitions pour les groupes folkloriques, les chorales ou les groupes de musique de tout le secteur ou pour tout autre projets d'associations.

La volumétrie du bâtiment proposé préservera les espaces naturels plantés, limitera le « bétonnage » et a pour avantage d'apporter un bon éclairage naturel à l'ensemble des locaux. Le bâtiment est conçu pour être très performant énergiquement.

Un projet en lien avec les stratégies de développement touristique local et départemental et qui répond aux enjeux du Département

Ce projet répond à plusieurs enjeux et objectifs opérationnels du Contrat départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action Nord, à savoir :

- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public :
 - o Valoriser l'image et asseoir le rayonnement des bourgs ;
 - o Dynamiser l'offre commerciale dans les bourgs d'Alsace du Nord ;
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité :
 - o Pérenniser l'attractivité touristique de l'Alsace du Nord ;
 - o Jouer la carte de l'authenticité du territoire ;
- Développer le thermalisme et le tourisme : promouvoir le territoire et structurer l'offre touristique en développant le marketing territorial « Alsace du Nord ».

Il rejoint également les enjeux de plusieurs politiques publiques départementales, notamment la préservation et la valorisation du patrimoine, le développement et la promotion du tourisme et du territoire.

Les engagements pris par les partenaires

Il est proposé que le Département du Bas-Rhin, la Commune de Seebach et l'Association Sportive de Seebach s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à mettre en œuvre 3 grands axes autour du projet :

- développer un programme d'animation pour l'espace couvert de la grange ;
- développer une offre de services pour les habitants et associations de Seebach et des communes environnantes pas la création d'infrastructures mutualisées ;
- contribuer à la valorisation touristique de la commune et du territoire.

Le détail des engagements réciproques de chacun des partenaires est précisé dans la proposition de convention partenariale jointe en annexe de ce rapport.

La co-construction du projet a permis d'y associer un maximum de partenaires, et de travailler plus spécifiquement sur ces axes.

Plan de financement et contributions départementales

➤ *Création de Halles au 94, rue des Eglises à Seebach*

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Financeurs	Contribution
Etudes préalables	24 742 €	Etat DETR	146 589 €
Travaux de démolition	36 000 €	Commune	195 451 €
Travaux de mise en sécurité	191 945 €	Département 67	146 589 €

Travaux d'aménagement de la cour	235 942€		
TOTAL	488 629 €		488 629 €

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'investissement au titre du Fonds de développement et d'attractivité pour un montant de 146 589 €, représentant 30% du coût éligible du projet.

➤ **Création d'un terrain de football d'honneur en synthétique**

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Financeurs	Contribution
Réalisation du nouveau terrain synthétique	962 250 €	Lafa	20 000 €
Honoraires	187 639 €	Etat – DETR	401 258 €
Tolérances et révisions	144 337 €	Région	401 258 €
Equipements spécifiques	43 301 €	Commune	395 692 €
		Département 67	119 319 €
TOTAL	1 337 527 €		1 337 527 €

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'investissement au titre du Fonds de développement et d'attractivité pour un montant de 119 319 €, représentant 10% du coût éligible du projet, qui est de 1 193 190 €.

➤ **Création d'un nouvel équipement public mutualisable**

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Financeurs	Contribution
Travaux	1 738 250 €	Etat – DETR	766 467 €
Honoraires	338 959 €	UAS	400 000 €
Tolérances et révisions	260 737 €	Commune	818 614 €
Equipements spécifiques divers	78 221 €	Département 67	431 086 €
TOTAL	2 416 167 €		2 416 167 €

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'investissement au titre du Fonds de développement et d'attractivité pour un montant de 146 589 €, représentant 20% du coût éligible du projet, qui est de 2 155 430 €.

La commission territoriale nord, réunie le 17 septembre 2020, a rendu un avis favorable sur l'éligibilité du projet de « développement de l'attractivité de la Commune de Seebach au Fonds de développement et d'attractivité. La Commission territoriale nord réunie le 16 novembre 2020 a rendu un avis favorable sur la convention de partenariat entre le Département, la Commune de Seebach et l'Association Sportive de Seebach. Elle a proposé la contribution du Département suivante :

- Mise à disposition de la Commune et de l'Association de son ingénierie en lien avec les compétences du Département, notamment dans les domaines sportifs et culturels ;
- Mise en relation de la Commune avec la Chambre d'agriculture pour les marchés locaux ;
- Mise à disposition de son ingénierie pour la promotion touristique en lien avec ADT ;
- Proposition d'une contribution financière à la Commune de Seebach de 696 994,00 €, à travers 3 subventions d'investissement pour le projet de création de Halles au 94, rue des Eglises à Seebach et du nouveau Pôle Culturel Loisir et Sportif (PCLS).

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	696 994,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission territoriale nord, le Conseil Départemental du Bas-Rhin :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, au projet partenarial de la Commune de Seebach pour la création de Halles et d'un nouveau pôle culturel loisir social et sportif ;

- indique que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet et notamment les services de la Délégation Territoriale Nord, de la Mission Culture et Tourisme, de la Mission Education Sport et Jeunesse ainsi qu'Alsace Destination Tourisme ;

- décide d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant total de 696 994,00 euros à la Commune de Seebach au titre du Fonds de développement et d'attractivité répartie comme suit :

- pour le projet de création de Halles : une subvention de 146 589 € correspondant à 30 % des dépenses éligibles

- pour le projet de nouveau pôle culturel loisir social et sportif (PCLSS) : une subvention de 550 405 €, à raison de :

- *119 319 € pour la création d'un nouveau terrain de football d'honneur en synthétique et vestiaire, soit 10 % des dépenses éligibles*

- *431 086 € pour la construction du pôle culturel loisir et social, soit 20 % des dépenses éligibles*

- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Seebach et l'Association Sportive de SEEBACH pour le projet de création de Halles et d'un nouveau pôle culturel loisir et sportif (PCLS) ;
- autorise le Président du Conseil départemental à signer les dites conventions.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY